



Gestionnaire de Championnat : Valentin CAMBIER

valentin.cambier@liguebsc-idf.fr

Le présent règlement a pour objet de compléter les Règlements Généraux (R.G.) et les règles officielles de jeu publiées par la Fédération, en vigueur à la date de la rencontre concernée. Les clubs sont réputés connaître ces règlements.

Objectifs

Le Championnats Softball Fastpitch Masculin permet aux équipes de catégorie 18U et plus des clubs affiliés ou rattachés à la Ligue IDF baseball, softball et cricket, de s'affronter sous forme de championnat pour :

- Participer au développement de la pratique du softball en Île-de-France ;
- Déterminer l'équipe championne d'Île-de-France Softball Fastpitch Masculin.

Conditions de participation

- Être à jour de son inscription de ses obligations financières auprès de la Ligue (avoir payé ses éventuelles pénalités financières de l'année précédente).
- Fournir la liste des managers, arbitres et scoreurs qui officieront durant la saison sportive dans le cadre de cette compétition. Cette liste doit être communiquée avant le début de championnat et une semaine avant la journée de match en cas d'évolution de la liste initiale.

Encadrement

Chaque équipe devra disposer d'au moins un manager diplômé d'État ou fédéral et licencié de la fédération française :

- titulaire de l'un des diplômes professionnels suivants :
 - BEES 1 ou 2 baseball-softball,
 - BPJEPS APT avec UCC baseball-softball,
 - DEJEPS baseball-softball,
 - DESJEPS baseball-softball,
 - CQP technicien sportif baseball-softball,
- ou titulaire d'un diplôme sportif professionnel étranger équivalent (faire valoir l'équivalence par les services régionaux compétents de la DRAJES) ;
- ou titulaire d'un DFA, EF1 ou EF2 (diplôme fédéral).

Les personnes en cours de formation seront considérées comme remplissant cette condition.

Scoring et arbitrage des rencontres

L'arbitrage et le scoring des rencontres sont assurés par l'équipe ne participant pas à la rencontre du plateau.

- Les arbitres reconnus éligibles sont :
 - les arbitres de niveau AF2S minimum
 - les arbitres AF1 ou ADS ou ARS ayant obligatoirement participé à l'une des cliniques d'arbitrage départemental en 2024 ou 2025
 - Lorsque l'arbitre AF1 a arbitré moins de 6 matchs, il doit obligatoirement être accompagné d'un deuxième arbitre éligible.

GRADE	AD	ADS	AF0	AR	ARS	AF1		AF2S
-------	----	-----	-----	----	-----	-----	--	------

						+ de 6 matchs	AF1 - de 6 matchs	et plus
	X	😊	X	X	😊	😊	2 arbitres éligibles obligatoires	😊

Note : à partir de 2026 les ARS et ADS ne seront plus éligibles.

Les scoreurs reconnus éligibles par la CRSS sont les scoreurs actifs en 2025.

Les officiels doivent être déclarés conformément au paragraphe correspondant dans les conditions d'inscription, et donc figurer dans les listes d'officiels éligibles établies par la CRA et la CRSS IDF

L'arbitre de plaque doit vérifier l'attestation collective de licence (iRoster) 15 min avant le match en présence des coachs des deux équipes.

Pour la finale, les arbitres seront désignés par la Commission régionale arbitrage et le scoreur par la Commission régionale scoring et statistiques.

Documents de matchs

- Le club recevant fournit la feuille de match officielle et originale,
- Les deux équipes remettent leur Roster iClub de moins de 72h avec photos lisibles.

Terrain

Le terrain de jeu doit être conforme aux recommandations des RGES. Des dérogations seront possibles pour les terrains existants lorsqu'elles ne concernent pas la sécurité ou le respect de la réglementation étatique d'accueil du public.

Le terrain doit être tracé, au minimum les boîtes de frappes, les lignes de foul-ball de 1ère et de 3ème base et, si possible, le couloir de 1ère base et le cercle de lanceur pour au moins le 1er match de la journée. Le responsable du traçage du terrain du club recevant doit avoir terminé le traçage de la surface de jeu, 10 minutes avant le début de chaque rencontre.

Pour la saison régulière, toutes les équipes doivent mettre à disposition un terrain.

- Profondeur de champ (marbre/clôture) : 76 mètres
- Distance de la plaque du lanceur : 14,02 mètres
- Distance entre les bases : 18,29 mètres
- Back-stop : entre 7 et 9 mètres
- Double base en 1ère base.

Rencontres sportives

La C.R.S. détermine tous les ans la formule sportive en fonction du nombre d'équipes inscrites qui est adoptée par le comité directeur de la Ligue.

Les balles sont à la charge de l'équipe responsable de l'accueil de la journée de match.

Le club accueillant les rencontres doit :

- Fixer l'heure et le lieu des matchs et en informer l'équipe visiteuse ainsi que la

commission au plus tard le lundi précédant les rencontres ;

- En cas de changement d'heure des matchs, en informer l'équipe visiteuse à minima le mercredi précédant la rencontre ;

Dans le cas contraire, un forfait sera prononcé en faveur de l'équipe recevant.

Lors d'une inter manche, il sera demandé à l'équipe en défense d'aller sur le terrain en courant et de prévoir une personne par équipe pour les lancers d'échauffement. Au-delà de 2 min, l'arbitre demande au frappeur de se mettre en place et appelle « Play Ball »

Les iRoster issus du logiciel fédéral devront être imprimés depuis moins de 3 jours (entre le jeudi et le dimanche de la rencontre) et signés par l'arbitre officiant. En cas de non-présentation du iRoster ou de la présence de joueuses non identifiées sur le iRoster, l'arbitre ne devra pas autoriser l'inscription de ces joueuses sur les feuilles de match ni la présence sur le terrain.

La saison régulière se déroulera en rencontres organisée e, plateaux à trois équipes, permettant l'affrontement des équipes engagées dans le championnat.

A l'issue de la saison régulière, les demi-finale et finale se déroulent comme suit :

- Demi-finale : deuxième de saison régulière contre troisième de saison régulière
- Finale : vainqueur de demi-finale contre premier de saison régulière

Les finales se jouent sans limite de temps.

Tenue

Pour rappel (extrait des R.G.) :

Tout joueur de catégorie 18U doit porter :

- Une grille de protection en défense qu'il soit lanceur, 1ère base ou 3ème base ;
- Un casque équipé d'une grille frontale de protection lorsqu'il se trouve en position d'attente ou au passage à la batte.

Pour tout joueur de catégorie supérieure à 18U le port d'une grille de protection en défense est obligatoire s'il est lanceur.

Durée des matchs

Les matchs de la saison régulière seront joués en double rencontres de 7 manches ou 2h (à la première des 2 conditions atteintes). Aucune nouvelle manche ne sera commencée à 2h de jeu.

La « mercy rule » est applicable dans les conditions définies dans les R.G.

Egalité : tie break

Les demi-finales et finale se jouent sans limite de temps.

Communication des résultats

Les rosters, line-up, feuilles de match et feuilles de score doivent être les documents fédéraux officiels.

La feuille de match, les feuilles de score et les attestations collectives et/ou individuelles de licence des deux équipes en présence sont à scanner au format PDF et à transmettre dès le soir de la rencontre via l'outil web de dépôt des documents (<https://idf.upload.ffbs.fr/>), en choisissant Softball.

La Commission Régionale Sportive Softball peut, pour vérification dans les cas opportuns, demander au club recevant la communication par courrier recommandé avec accusé de réception des originaux de la feuille de match, des feuilles de score et les attestations collectives et/ou individuelles de licence des deux équipes en présence. Ces documents doivent alors être transmis dans un délai de 8 jours.

Dérogation au calendrier et report de match

En cas d'application des R.G. (impossibilité de jouer une rencontre pour une cause autre que celle incombant à l'un des compétiteurs), sauf accord des deux équipes pour une autre date, la nouvelle date de déroulement de la rencontre est automatiquement fixée à la première date de réserve disponible pour les deux équipes.

Si les conditions météorologiques doivent entraîner un rain-out ou l'arrêt du match parce que le terrain est impraticable, il faut obligatoirement faire une feuille de match signée par les 2 coachs et les officiels puis les transmettre par email (voir communication des résultats) L'équipe qui demande un report doit en informer le gestionnaire ainsi que le coach adverse au plus tard le lundi avant 21H par email pour la rencontre du dimanche suivant.

La demande doit être accompagnée d'une date prévisionnelle pour jouer le(s) match(s) reporté(s). La demande doit être traduite par le formulaire prévu à cet effet et signée par les deux équipes.

Un certain nombre de motifs « irrecevables » entraîneront systématiquement un forfait. (Par exemple : Équipe non prête, effectif insuffisant, coach absent, nombre de véhicules insuffisants, équipe en tournoi extérieur et les instances [FFBS, ligue, gestionnaire] non informées, etc.). Cette liste n'est pas limitative et peut être complétée par la commission sportive en cours de saison.

Une validation écrite par mail sera apportée par le gestionnaire du championnat pour entériner le report.

Finale et titre

Par dérogation au R.G., un joueur est qualifié pour les finales s'il a joué 1/3 des rencontres de la saison régulière (arrondi par défaut), à l'exception des joueurs de la catégorie U21 (tous joueurs) des catégories U21 et 18U éligibles à participer au championnat 19+)

La Commission sportive définit le classement et décerne le titre de champion au vu des feuilles de matchs et des feuilles de scores transmises par les clubs.

Pénalités

Les pénalités sportives et financières sont votées par le comité directeur de la ligue et s'appliquent en lieu et place de celles prévues aux R.G.E.S. (voir annexe sur site de la ligue : liguebsc-idf.fr)